

ETUDIANTS ETRANGERS EN FRANCE : LE CAS DES GUINEENS

Par Gayo DIALLO

Entr'Apprendre - France

Introduction

La France a été depuis toujours une destination prisée par beaucoup d'étudiants étrangers, africains et guinéens en particulier. La proximité culturelle, le faible coût des études sont entre autres des facteurs incitatifs. Nous présentons dans cet article un état des lieux sommaire de la situation des étudiants étrangers en France et le cas particuliers des Guinéens. Tout en dégageant la responsabilité des différents acteurs, nous donnons des exemples d'initiatives contribuant à améliorer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement au retour des étudiants guinéens et d'autres solutions pour préparer des diplômés d'établissements occidentaux tout en restant en Guinée.

Depuis que Claude Allègre, ancien ministre français de l'éducation nationale, a décidé en 1998 d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers dans l'hexagone, nous assistons à une croissance très forte de la proportion d'inscrits étrangers dans les institutions d'enseignement supérieur français, même si les dispositifs d'accueil n'ont pas toujours suivi.

Des améliorations ont certes eu lieu pour les accueillir :

- la simplification des procédures administratives qui régissent l'entrée et le séjour des étudiants en France ;
- l'accès à un large ensemble d'œuvres et de prestations sociales, dans des conditions identiques à celles offertes aux étudiants français ;
- l'application de droits d'inscription non différenciés pour les étudiants français et pour les étudiants étrangers.

Les conditions d'accueil des étudiants étrangers restent cependant largement à améliorer. Dans une note confidentielle remise à François Fillon, ministre de l'éducation du gouvernement Raffarin, Josy Reiffers, ancien directeur adjoint de cabinet de Luc Ferry dénonce les conditions d'accueil « déplorables » des étudiants étrangers en France tant sur le plan pédagogique que matériel, la difficulté à attirer les élites des autres pays et la faiblesse de leur taux de réussite (inférieur de 40% à celui des Français), les « résidences ghettos »¹, le cas de la résidence d'Anthony étant illustratif à ce sujet.

Il ressort que les étudiants étrangers qui choisissent la France le font parce que, le plus souvent, ils n'ont pas les moyens d'aller ailleurs. Ceux qui en ont la possibilité préfèrent se tourner vers les pays anglo-saxons. Ainsi, au-delà de la proximité culturelle qui peut exister avec certains pays africains, c'est le coût des études dans les institutions d'enseignement public, quasi gratuit, qui attire les étudiants d'origine africaine. Cependant, ce facteur coût n'est pas le seul élément de motivation. Les établissements français fournissent un enseignement de qualité, même si l'OCDE, dans son rapport sur l'éducation 2005, classe la France au 19^e rang sur 26 pour la qualité de l'enseignement supérieur, tandis que dans le classement annuel de l'Université de Shanghai (2005) quatre établissements français seulement figurent dans les cent premiers. Ce sont là des données à ne pas négliger.

¹ Luc BRONNER, *Le Monde* du 29 janvier 2005

Nous tentons, dans cette réflexion, de présenter la situation des étudiants étrangers en France et donnons quelques pistes pour aider les jeunes Guinéens dans leur recherche d'une formation supérieure à l'étranger.

Dans un premier temps, nous présentons la situation des étudiants étrangers en France et dégageons quelques particularités pour les Guinéens, lorsqu'elles existent. En effet, une fois en France, il est difficile d'établir une distinction entre l'étudiant étranger d'origine guinéenne venu à titre individuel (la majorité) et les autres étudiants étrangers « individuels ». Cependant, on peut noter que l'étudiant guinéen appréhende avec plus d'inquiétude sa fin de cycle et son retour que la plupart des autres ressortissants africains. Dans un second temps, nous tentons de répondre à la question de savoir pourquoi la France accueille des étudiants étrangers. Nous n'abordons pas ici les dernières questions soulevées par le ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy sur la sélection des étudiants étrangers, même si elles risquent d'avoir des conséquences pour les étudiants guinéens. Nous rappelons dans un troisième temps les démarches à effectuer pour s'inscrire en France et faire la demande du visa long séjour avec la mention « étudiant ». Nous effectuons dans une quatrième partie une comparaison de la France avec quelques pays de référence en ce qui concerne les étudiants étrangers. Cette partie a pour but d'aider les futurs candidats guinéens au départ à effectuer le choix d'un pays occidental de formation. Nous montrons ensuite quelques exemples de bonnes initiatives en direction des étudiants guinéens et étrangers en général, notamment la possibilité de préparer un diplôme d'un établissement occidental tout en restant au pays. Avant de conclure, nous essayons de dégager la responsabilité des différents acteurs concernés.

I. Situation générale des étudiants étrangers en France

« Au cours de l'année universitaire 2003-2004, les écoles supérieures françaises ont inscrit 240.000 étudiants (dont environ 200.000 dans les universités), ce qui représente plus de 11,5% de l'effectif total de l'enseignement supérieur qui accueille plus de 2.100.000 étudiants, français et étrangers ». Ainsi s'exprime Elie Cohen, auteur du rapport sur l'accueil des étudiants étrangers [Animafac, 2004] remis à Jack Lang, ancien ministre de l'éducation nationale. Ce chiffre est d'autant plus important qu'au cours de l'année universitaire 1998-1999, la France n'accueillait que 122.000 étudiants étrangers ; soit une progression en cinq ans de 75% !!! Cette forte augmentation est due en particulier aux mesures introduites en 1998 par Claude Allègre alors ministre de l'éducation nationale pour pallier le retard de la France par rapport aux autres pays de référence au niveau de l'accueil des étudiants étrangers. C'est notamment à cette date qu'a été créée l'agence Edufrance, chargée de promouvoir le système éducatif français à l'étranger, en particulier dans les zones de provenance à faible taux, à l'époque l'Asie et l'Amérique Latine.

1) Qu'appelle-t-on étudiant étranger ?

Une distinction mérite d'être faite à propos de ceux qu'on qualifie d'étudiants étrangers. Certains étudiants étrangers ne sont pas venus en France au moment de leur inscription dans l'enseignement supérieur mais vivaient déjà sur le territoire français. C'est le cas notamment des enfants d'immigrés.

Trois types d'étudiants sont qualifiés d'étrangers en France :

- les étudiants d'origine étrangère vivant déjà en France au moment de leur inscription universitaire (et donc ayant passé le baccalauréat en France) ;
- les étudiants venant dans le cadre de bourses (boursiers du gouvernement français - communément appelés BGF -, boursiers de gouvernements étrangers ou de programmes d'échanges : ERASMUS, SOCRATE, CREPUQ etc.) ;
- les étudiants venant à titre individuel.

La plupart des étudiants guinéens peuvent être classés dans ce troisième cas.

On continue à considérer la nationalité comme le seul facteur pour définir l'origine d'un étudiant. Ainsi, dans les différentes études, le lieu d'obtention du baccalauréat n'est pas très déterminant.

La définition adoptée par l'UNESCO considère qu'"un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente" (1999). D'après l'Observatoire de la Vie Étudiante (OVE), cette distinction entre "étrangers résidents" et "étrangers en situation de mobilité" existe également dans la base de données de l'OCDE, mais très peu de pays fournissent des détails sur ce thème [OVE, 05].

2) Quelques chiffres éloquentes

La proportion d'étudiants étrangers venant d'Afrique en 2002 était de 52% dont 30% pour le Maghreb. 25% venaient d'Europe, 16% d'Asie, 7% des Amériques. Parmi les pays les plus fortement représentés (plus de 2000 étudiants) figurent la Chine, la Roumanie, le Gabon, le Sénégal, le Maroc, l'Algérie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire. Les étudiants étrangers représentent 16,5% de la population estudiantine de la région Ile de France (60.000 étudiants) soit 38% des étudiants étrangers en France. En 2004-2005 l'université Paris VIII, cinquième université francilienne par le nombre d'inscrits, est l'université française accueillant le plus d'étudiants étrangers (en valeur absolue et relative) soit 9.477 étudiants étrangers pour 17.267 nationaux [Paris VIII, 2005].

En province, l'académie de Strasbourg compte 17% d'étudiants étrangers (dont 60% d'Européens), Montpellier 13% contre 6% dans l'académie de Rennes, 7% pour Lille et Limoges [Animafac, 2004]. Les tableaux qui suivent présentent les chiffres clés concernant les étudiants étrangers dans l'académie de Grenoble pour l'année 2003.

Cycle	Étudiants étrangers	% étrangers
1 ^{er} cycle	1940	10 %
2 ^{ème} cycle	2460	13,3 %
3 ^{ème} cycle	2496	23,9 %
Total	6896	14,3 %

Établissement	Nombre d'étudiants	Étudiants étrangers
Grenoble 1	17.478	1.923
Grenoble 2	19 231	2920
Grenoble 3	6656	1057
INPG	4910	996
École de Commerce	2.284	568

Tableaux : *Les chiffres de Grenoble*, année 2003

L'Université Pierre Mendès France (UPMF ou Grenoble 2) qui forme dans le domaine des sciences humaines et sociales est celle qui accueille le plus d'étudiants guinéens. L'Institut National Polytechnique de Grenoble (INPG) qui forme des ingénieurs et l'Université Stendhal ou Grenoble 3 (lettres et langues) recevaient en 2003 chacun moins d'une demie-douzaine d'étudiants. L'école de commerce, Grenoble École de Management n'accueillait aucun Guinéen.

Notons enfin que les conditions de vie et de logement ainsi que les démarches administratives sont souvent jugées plus faciles en province que dans la région parisienne. Pourtant, les villes de province de moins de 100 000 habitants n'accueillent que 2,2% des étudiants étrangers [OVE, 05].

3) Les études choisies

Les étudiants étrangers d'origine africaine ont une préférence pour les filières scientifiques, les sciences économiques et AES (ces dernières filières étant plébiscitées par les Guinéens). Ils sont 4% en IUT et 10% en médecine avec pratiquement pas de Guinéen dans cette dernière filière. 35% des étudiants étrangers sont inscrits en lettres, 20% en sciences, 18% en économie et 12% en droit [Animafac, 04]. Les étudiants étrangers se trouvent dans les mêmes proportions que les Français en informatique, électronique, mathématiques, tandis qu'ils sont très peu représentés dans des filières comme la psychologie ou l'histoire. Selon OVE, 2005, comparés aux Français, les étrangers non européens sont presque deux fois plus nombreux à vouloir continuer leurs études au-delà de bac+5 (47,2%) ; les Européens sont 37,6% dans ce cas.

4) Comment sont-ils logés ?

Selon Frédérique Dart, chef du département des stages et des étudiants boursiers étrangers du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires), 23% des logements du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) sont attribués aux étrangers : soit 34.000 chambres dont 19.425 affectées aux étudiants « individuels », 7.818 chambres pour les étudiants des programmes ERASMUS, 3.283 chambres pour les boursiers et enfin 2.776 chambres affectées aux étudiants issus de programmes d'accords inter-universitaires.

Les CROUS (dont la gestion est autonome) appliquent un quota de chambres à attribuer aux étrangers. Ainsi, en 2003 par exemple, 22% du parc étaient réservés aux étrangers dans l'académie de Grenoble, 42% à Versailles et 33% à Strasbourg. Le taux élevé de chambres réservées aux étrangers dans l'académie de Versailles s'explique semble-t-il par la vétusté des installations et donc le refus des nationaux d'y habiter. Selon le ministère de l'éducation nationale, le parc de logement étudiant est de 400.000 logements universitaires pour, en cette rentrée 2005, un total de 2.283.000 étudiants !

Ces chiffres montrent qu'une grande proportion d'étudiants étrangers est obligée de se rabattre sur d'autres modes de logement : colocation, foyer d'immigrés, etc. La plupart des étudiants guinéens qui arrivent en France se font loger dans un premier temps par des membres de la famille, des connaissances ou amis. C'est là que se révèle l'importance du réseau de solidarité, d'autant plus qu'officiellement, l'étudiant étranger inscrit à titre individuel en premier cycle n'a pas droit à la cité universitaire.

5) Leur coût pour la France

Le Conseil national pour le développement de la mobilité internationale des étudiants notait en 2003 que « *l'effort financier consenti par la collectivité nationale en faveur des étudiants étrangers peut être évalué à 12 000 euros par étudiant et, compte tenu de l'effectif total des étudiants en mobilité, à une enveloppe globale de 2,2 à 2,5 milliards d'euros. Le montant de ces bourses implicites correspond au soutien financier apporté à la scolarité et à l'environnement de vie et de travail des étudiants étrangers, sur ressources publiques, au niveau national ou territorial* »². Même si ce montant semble surestimé, comparé aux chiffres 2005 de l'OCDE sur l'éducation, il donne une idée de ce que peut représenter le coût des étudiants étrangers.

Josey Ruffiers estime pour sa part à environ 2 milliards d'euros l'enveloppe consacrée chaque année aux étudiant étrangers. Ces étudiants s'accordent à dire que les études supérieures sont gratuites en France ; d'ailleurs c'est un des facteurs incitatifs pour y venir. Elles sont certes quasi gratuites pour les étudiants (en dehors du coût d'inscription) mais rappelons que l'Etat français paye pour chaque étudiant inscrit des milliers d'euros par an. Jusqu'à présent, la subvention de l'Etat accordée aux universités se fait à l'aide d'une simple règle de trois ne tenant compte que du nombre d'inscrits (nationaux et étrangers confondus).

² *L'accueil des étudiants étrangers en France : une priorité gouvernementale ?* Rapport du Sénat, Relations Culturelles Extérieures, 2005.

Toutefois, ceux qui s'expriment sur les étudiants étrangers omettent très souvent de mentionner dans les statistiques que l'étudiant étranger est aussi un consommateur et se trouve très souvent étudiant salarié. Il contribue donc à ce titre à l'économie nationale.

6) Leur taux de réussite

Les études récentes montrent que les étudiants étrangers réussissent moins bien que les nationaux dans leurs études. Si l'on considère comme base de référence l'étudiant français avec un indice 1, le taux de réussite pour un étudiant étranger est d'environ:

- 0,8 pour les 1ers cycles
- 0,6 en 2^e cycle
- 0,7 en 3^e cycle
- 0,8 en IUT

Du point de vue des filières, le plus faible taux se trouve en pharmacie.

7) Ce qu'ils deviennent à la sortie des études

Un réel suivi du devenir des étudiants étrangers à la sortie de l'enseignement supérieur n'existe pas à l'heure actuelle. Ceci peut s'expliquer par la difficulté de mise en place d'une telle opération. Les étudiants étrangers ayant fréquenté les grandes écoles de commerce et d'ingénieurs ont moins de difficultés à avoir un premier emploi en France que les autres. Globalement les étudiants non européens sont plus inquiets quant à leur insertion professionnelle que les autres étudiants. L'enquête de [OVE, 05] montre que 10,3% des étudiants non européens pensent que leur formation leur permettra difficilement de trouver du travail contre 6,6% pour les étudiants européens et seulement 3% pour les Français. Inversement, ils sont 10,7% à estimer que leur formation leur permettra de trouver facilement du travail contre 16,8% pour les Français.

Une des mesures du rapport du professeur Cohen [Cohen, 01] préconise d'organiser le suivi des étudiants étrangers après leur retour dans leur pays d'origine, afin de mettre en valeur le potentiel de rayonnement culturel, technologique et économique que représente leur séjour de formation en France. L'Egide note que « L'Etat et les acteurs locaux multiplient les initiatives pour que le *service après vente* ne soit plus un maillon faible de la chaîne de l'accueil »³. Dans son rapport sur l'immigration, Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS, recommandait de favoriser l'emploi au service de la France des anciens étudiants étrangers. Deux circulaires internes datées des 15 et 16 janvier 2002 appellent en effet les préfets de région et de département à « examiner avec bienveillance les demandes de changement de statuts formulées par les étudiants étrangers » sous réserve que leur recrutement présente pour les entreprises françaises « un intérêt technologique et commercial »⁴. Pour le moment, cela ne profite pas vraiment aux étudiants étrangers. Ils sont obligés pour la plupart de se réinscrire dans différentes filières pour maintenir leur statut légal en France après leur cycle d'études. Et les Guinéens sont particulièrement concernés. Pourtant, d'autres pistes pour un emploi, sur lesquelles nous reviendrons, existent pour les étudiants étrangers et les Guinéens en particulier.

II. Pourquoi la France accueille-t-elle des étudiants étrangers ?

Nous avons mentionné précédemment le coût pour la France des étudiants étrangers. Cependant, il n'est un secret pour personne que les étudiants étrangers sont aussi des consommateurs et contribuent à

³ *Étudiants étrangers : que deviennent-ils ?* Lettre de l'EGIDE, n°27 - juillet 2002. Notons que l'Egide est une association ayant pour but de gérer les étudiants bénéficiant de bourses du Gouvernement français (BGF) ou de bourses étrangères.

⁴ Circulaire DPM/DMI 2 n° 2002-25 du 15 janvier 2002 relative à la délivrance et au renouvellement des autorisations de travail aux étudiants étrangers.

l'enrichissement et au rayonnement culturel de la France. On peut légitimement se poser la question de savoir pourquoi la France accueille des étudiants étrangers.

1) Les étudiants étrangers : un enjeu majeur

Au niveau mondial, l'accueil des étudiants étrangers est devenu un enjeu majeur et la France n'est pas en reste. En effet, la troisième priorité de la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère français des affaires étrangères n'est-elle pas d'« *accroître l'attractivité du territoire pour les étudiants et chercheurs* »⁵ ?

Il existe aujourd'hui incontestablement un véritable « marché » des étudiants étrangers. La plupart des pays de l'OCDE se livrent à une rude bataille pour attirer le maximum d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur et pour développer des campus externalisés afin de se rapprocher au mieux de la « clientèle ». Un pays comme l'Australie est devenu un champion en la matière en développant des centres d'enseignement hors de son territoire. Les étudiants étrangers, pour ce type de pays, sont considérés comme une source de devises considérable. La proportion des étudiants étrangers est estimée à 18% du total des étudiants dans ce pays contre 10 à 11% en France (chiffres de 2003).

Actuellement, pour l'accueil des étudiants étrangers, la France se classe derrière l'Allemagne, les USA (550.000 étudiants étrangers qui constituent seulement 3,5% du total des étudiants) et la Grande-Bretagne (245.000 étudiants). Toutefois, il est évident que la France veut plutôt attirer une certaine catégorie d'étudiants et les dernières déclarations que nous entendons le prouvent. Cette catégorie ne correspond pas forcément au profil de l'étudiant guinéen. Les implantations de l'agence Edufrance le montrent.

Même s'il peut y avoir des positions parfois divergentes vis-à-vis de l'accueil des étudiants étrangers en France – considérés dans certains cas au même titre que les autres immigrés – on considère que la France fait un « investissement » à long terme en accueillant des étudiants étrangers et renforce son réseau culturel.

2) Des ambassadeurs de la France dans leur pays d'origine

Christian Poncelet, cité par [Le Figaro, 05] s'exprimant au sujet des étudiants chinois qui sortiront de Centrale Pékin, ne disait-il pas qu'ils seront les « *ambassadeurs efficaces de la francophonie* », tandis que José Antin, directeur de Sup'Aéro souligne qu'« *outre contribuer au rayonnement culturel de la France, leur (les étudiants chinois) connaissance de notre société et de ses produits en fait surtout des consommateurs prescripteurs* ».

Plusieurs analystes estiment qu'une fois de retour dans leur pays d'origine et occupant des postes de responsabilité, ils seront ouverts envers les entreprises françaises qui pourront espérer figurer en bonne place lors des appels d'offre dans ces pays.

Certaines collectivités locales comme le département de l'Isère ont mis en place un système d'ambassadeurs juniors destiné aux étudiants de troisième cycle.

Les initiatives ne manquent pas pour augmenter le nombre d'étudiants étrangers, même si globalement, leur accueil en France pose problème car les installations, entre autres, ne suivent pas toujours. La France cherche à attirer de façon privilégiée les étudiants en troisième cycle. Pour cela, elle a mis en place une politique de bourses gérées par le CNOUS ; aujourd'hui, environ 20 000 étudiants étrangers en bénéficient.

3) Former les futures élites des pays étrangers

« *Win in France* » est le nom du nouveau cercle de l'attractivité, présidé par Louis Schweitzer et lancé en septembre 2005. Deux fois par an, le cercle se réunira pour faire des propositions concrètes. Pour sa

⁵ La coopération internationale française. 2005. <http://www.france.diplomatie.fr>

première séance tenue en septembre, le cercle s'est notamment « attaqué aux moyens d'attirer et d'intégrer les jeunes talents du monde entier » [Le Figaro, 05]. Déjà, selon Le Figaro, de « bonnes pratiques » sont mises en place. L'Insead a implanté en 2000 un second campus de recherche et d'enseignement en Asie et HEC a signé en 2002 vingt nouveaux accords d'échanges avec des universités étrangères. Bernard Ramanantsoa, directeur de HEC cité par le journal, explique que « faire venir des élèves étrangers est une sorte d'exportation pour nous ». « *Win in France* » propose de « rendre plus compréhensible et attractive l'offre française pour les étudiants et chercheurs internationaux » par la création d'un portail web, d'une « *task force* » pour la promotion de la recherche française, de cursus spécifiques pour les étrangers... Il faudra également « faciliter l'obtention du permis de travail » pour les jeunes étrangers diplômés de certains établissements d'excellence français. En effet, il ressort que les étudiants étrangers hésitent à choisir la France « dans l'incertitude de pouvoir y rester pour travailler à la fin de leur formation » alors qu'une telle possibilité est offerte à chaque étudiant - et ce pour deux ans- par le Canada par exemple.

Rappelons enfin que le rapport Cohen [Cohen, 01] préconise un certain nombre de mesures pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers dont notamment : la facilitation du dispositif administratif à l'arrivée, l'amélioration des réponses aux demandes de logement, l'amplification de l'intervention des collectivités locales, l'accélération des procédures de pré-inscription, la création d'un conseil pour l'accueil des étudiants étrangers.

III. Rappel des principales démarches à effectuer pour faire des études supérieures en France

Dans cette partie, nous rappelons les principales démarches à effectuer pour venir en France avec un visa mention « étudiant ». La procédure reste quasiment la même pour tous les candidats venant à titre individuel. Nous examinons la situation du jeune Guinéen qui n'est pas encore en France. Les autres (cas d'enfants d'immigrés par exemple), ayant obtenu le baccalauréat français, suivent la même procédure que les nationaux pour la pré-inscription.

1) La procédure d'admission préalable

Les jeunes Guinéens titulaires d'un baccalauréat obtenu dans un établissement d'enseignement pré-universitaire guinéen passent par une procédure appelée procédure d'admission préalable. Nous distinguons, avec la réforme LMD⁶ (décrite en annexe), ceux qui s'inscrivent en premier cycle anciennement DEUG et actuellement licence 1 ou 2 et ceux qui s'inscrivent en licence 3, master 1 et 2 ou encore doctorat. Les premiers doivent, entre le 1er décembre et le 15 janvier de l'année précédent l'année universitaire pour laquelle l'inscription est demandée, retirer ou demander par courrier rédigé en français, un dossier d'admission préalable (de couleur blanche) auprès des services de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France à Conakry sis immeuble Chavanel. Ce dossier peut également être téléchargé sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale⁷.

L'étudiant doit choisir deux établissements parmi la liste des établissements d'enseignement supérieur reconnus par le ministère (plus de 80 !!!). En principe, il ne doit pas y avoir de refus à ce niveau car les universités ne devraient pas sélectionner les candidats dans le cadre de cette procédure mais simplement vérifier l'équivalence de leurs diplômes [GISTI, 05]. Un recours hiérarchique préalable (adressée au ministère avant le 10 juillet) ou un recours contentieux devant une juridiction administrative dans les deux mois de notification est toujours possible.

Les seconds qui doivent être soumis à une procédure dite de validation d'acquis font directement leur demande de dossiers de pré-inscription auprès de l'établissement souhaité en France.

Notons que ne sont pas soumis à la procédure d'admission préalable les candidats à une inscription en classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE), en institut universitaire de technologie (IUT) et en

⁶ LMD : Licence, Master, Doctorat

⁷ www.education.gouv.fr/prat/formul/11443.htm

section de technicien supérieur (BTS). Leur demande d'inscription doit parvenir directement à l'établissement concerné. Les indications pour une inscription en CPGE sont accessibles à l'adresse www.education.gouv.fr/prat/formul/12159.htm.

Une fois la pré-inscription obtenue, le candidat peut se rendre au consulat de France à Conakry.

2) Le dossier de demande de visa long séjour, mention « étudiant »

Le contenu de ce dossier est le même pour tous les demandeurs de ce type de visa, même si des documents supplémentaires peuvent être demandés. La liste des documents à fournir est accessible sur le site du ministère de affaires étrangères français⁸. Un visa de long séjour (plus de 90 jours) coûte 99 euros. En plus du visa mention « étudiant », d'autres types de visa pour les étudiants existent comme le visa « étudiant-concours ».

Deux particularités sont à noter pour les candidats guinéens. Il est de coutume que le consulat français à Conakry exige des candidats une attestation d'admission au concours d'entrée à l'université. Pourtant, seul le diplôme du baccalauréat guinéen est exigé par les établissements français. L'institution du concours d'orientation en Guinée est due au déficit de places dans les établissements d'enseignement supérieur guinéens. Cette mesure fait perdre une année à tout jeune Guinéen qui veut venir en France pour suivre des études supérieures. Elle peut d'ailleurs être contradictoire avec l'autre mesure du consulat qui veut que tout jeune candidat à des études de 1er cycle en France ait au plus 20 ans. L'autre particularité est l'obligation de présenter un justificatif de domicile en France, justificatif qui n'est nullement obligatoire pour un demandeur de visa long séjour étudiant. Il est vivement souhaitable que ces "anomalies" soit corrigées.

3) Les premières démarches à effectuer une fois en France

Une fois le visa en poche et arrivé sur le territoire français, l'étudiant doit :

- confirmer l'inscription auprès de l'établissement choisi. En effet, il ne disposait jusque-là que d'une pré-inscription. Notons que cette formalité est essentielle pour attester de sa qualité d'étudiant en France. Les préfectures ont mission de vérifier que le demandeur de la carte effectue réellement des études ;
- chercher un logement, véritable casse-tête chinois du fait de la pénurie de logement étudiant en France ;
- établir la carte de séjour temporaire « étudiant ». La mise en place, dans certaines villes, du guichet unique facilite cette démarche. Une première carte de séjour temporaire valable trois mois et qui n'autorise pas son titulaire à travailler sur le sol français est délivrée après la demande. La délivrance de la carte de séjour d'un an est conditionnée par le passage d'un examen médical à l'OMI⁹ et la présentation de tous les documents exigés (justificatif de domicile, attestation bancaire ou de bourse, certificat de scolarité, etc.). Il arrive souvent que l'étudiant se sente perdu au niveau de cette étape car, pour avoir la carte de séjour, un logement est obligatoire et certains logeurs exigent une carte de séjour pour accepter le dossier de demande de logement ;
- de façon optionnelle, rechercher un « job d'étudiant ». En effet, la loi française autorise tout étudiant étranger à effectuer un travail d'étudiant à hauteur d'un mi-temps annuel. Le job d'étudiant peut être un complément de revenus utile. Cependant, il est important de veiller à privilégier le temps consacré aux études.

IV. Comparaison sommaire entre la France et certains pays de référence

⁸<http://www.diplomatie.gouv.fr/venir/visas/index.html>

⁹Office des Migrations Internationales

L'objet de cette quatrième partie est de proposer quelques critères de comparaison qui permettront aux candidats au départ guinéens de choisir le futur pays d'accueil. La dernière publication de l'OCDE sur l'éducation [OCDE, 05] est un outil très précieux à exploiter.

1) L'accès à l'information sur les études et l'obtention du visa « étudiant »

Selon les informations reçues, le consulat de France à Conakry avait délivré à la date du 5 septembre 2005 environ 600 visas de long séjour avec la mention « étudiant ». C'est un record, eu égard aux statistiques de ces dernières années. Dans le même temps (2004), la Suisse refusait le visa à 600 jeunes Guinéens pré-inscrits dans les établissements suisses, tandis qu'une partie de la centaine de candidats au départ pour la Belgique proclamait vouloir assigner le consulat belge à Conakry en justice pour récupérer ne serait-ce que les originaux des documents déposés pour l'obtention d'un visa étudiant.

Certains pays exigent le virement d'une première somme sur un compte bancaire ouvert auprès d'une banque du pays.

Grâce à Internet et à la présence de centres culturels, il est possible d'avoir accès à certaines informations sur les études à l'étranger. Ces informations sont malheureusement souvent d'ordre général et ne tiennent pas compte de certaines spécificités.

2) Le coût des études

Le coût des études dans l'enseignement supérieur public en France se réduit aux frais d'inscription dans l'établissement.

La figure 1 présente les dépenses en US\$ consacrées à chaque élève/étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE¹⁰. Comme on peut le constater, la France est en-dessous de la moyenne avec un peu plus de 9 000\$ US par élève/étudiant, même si une distinction doit être faite dans le cadre français. En effet, les dépenses par étudiant dans les écoles d'ingénieurs sont de loin supérieures à celles des étudiants inscrits dans les facultés.

Le Canada, les USA ou en encore la Grande-Bretagne appliquent des tarifs différents pour l'inscription à l'université selon que l'étudiant est étranger, résident permanent ou natif. Ce tarif peut varier du simple au double voire au triple. Cette distinction n'existe pas en France. Pour autant, au regard de la figure 1, on peut estimer que l'étudiant inscrit dans un établissement américain ou suisse peut avoir accès à plus de moyens que celui qui est Français pour ses études.

¹⁰ www.oecd.org/edu/rse2005

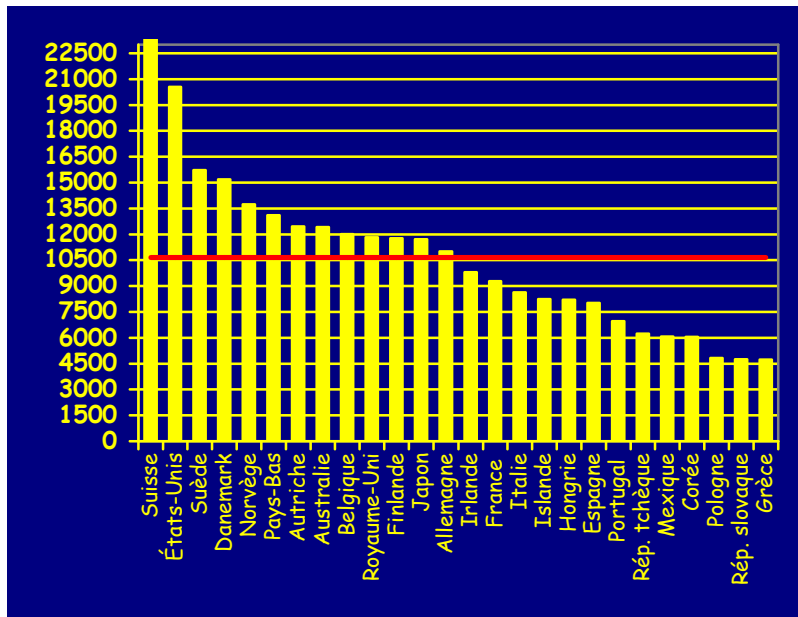


Figure 1 : Dépenses par étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur. Source : OCDE, 2005

Le coût d'un cycle complet d'études en France peut être moins élevé que les frais de scolarité d'un seul master aux USA ou au Canada. Les frais d'inscription d'une session d'études (4 mois) au Québec sont estimés pour un étudiant étranger à 5 000\$ canadiens soit environ 3 500 euros¹¹ contre seulement 400 à 500 euros annuels en France !

Notons toutefois qu'il est plus facile d'accéder à un crédit bancaire ou à un prêt (à la consommation) pour financer ses études aux USA, en Grande-Bretagne ou encore au Canada qu'en France où l'obtention d'un prêt étudiant pour un étranger relève presque de la mission impossible.

3) La durée du séjour après les études (afin d'avoir une première expérience)

Le Quatre Pages de Saraswati de juin 2004 intitulé « Attractivité pour les étudiants étrangers et potentiel de la recherche en France » mentionne que l'un des défis de la France au regard de son attractivité auprès des étudiants étrangers est la part des étudiants étrangers appelés à travailler en France après leur cursus de formation [SARASWATI, 04].

Les mêmes mesures de « restriction » de l'emploi aux étudiants étrangers après leurs études sont mises en place dans les pays occidentaux à quelques différences près pour, dit-on, éviter la fuite des cerveaux.

Il n'est un secret pour personne pourtant, qu'au-delà des possibilités de travail régulier offertes par les USA, l'attitude policière vis-à-vis des étudiants étrangers est moins accentuée dans ce pays qu'en France. Les événements du 11 septembre 2001 ont cependant quelque peu changé la donne.

4) La couverture maladie durant la scolarité

La sécurité sociale est obligatoire pour tout étudiant inscrit dans un établissement français. Grâce à l'introduction de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par le gouvernement de Lionel Jospin, les étudiants à faibles revenus peuvent avoir une mutuelle en plus de la sécurité sociale obligatoire. Au

¹¹<http://www.futursetudiants.uqam.ca/cout.htm>

Canada et particulièrement aux USA, la couverture maladie reste élevée pour le budget d'un Guinéen (il faut toutefois différencier le Québec des autres provinces du Canada).

En France, jusqu'à l'âge de 28 ans, on peut relever du régime étudiant pour la sécurité sociale. Passé cet âge, il faut se tourner vers d'autres structures spécialisées. Compte tenu de l'âge moyen des étudiants guinéens dans le supérieur, beaucoup sont obligés de s'assurer auprès de ces structures qui pratiquent souvent des tarifs exorbitants. Il faut compter environ 180 euros annuellement pour une couverture du régime étudiant en France contre environ 400 euros au Québec.

5) La possibilité de travailler durant les études

En collaboration avec les provinces et les territoires, Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)¹² a élargi deux initiatives afin d'aider le Canada à devenir une destination de choix pour les étudiants étrangers. La première permet aux étudiants étrangers fréquentant des établissements d'enseignement post-secondaire publics de travailler à l'extérieur du campus pendant leurs études tandis que la deuxième autorise les étudiants à travailler au Canada pendant deux ans au lieu d'un, après l'obtention de leur diplôme (mesures d'avril 2004).

Comme nous l'avons déjà noté, la France autorise tous les étudiants étrangers à travailler l'équivalent d'un mi-temps annuel soit 17h30 environ par semaine depuis la réforme des 35 heures. Il faut préciser toutefois qu'obtenir un job d'étudiant peut être très difficile dans certaines zones.

A ce jour, la France n'offre quasiment aucune possibilité à l'étudiant étranger après la fin de son cursus de travailler en France hormis par la procédure de changement de statut que nous n'abordons pas en détail ici.

V. Des exemples de bonnes initiatives

1) Préparer un diplôme occidental en restant au pays

Il est possible aujourd'hui de préparer, tout en étant en Afrique, les mêmes diplômes que ceux proposés par certaines universités occidentales.

a) Avec l'Agence universitaire de la Francophonie

L'Agence universitaire de la Francophonie (AUF)¹³ propose un ensemble de formations ouvertes et à distance, en formation initiale ou continue. Ces formations sont spécialement destinées aux pays francophones du Sud et de l'Est. De plus, l'AUF offre notamment des allocations d'études à distance aux meilleurs candidats sélectionnés et toute personne désireuse de se former à distance pourra bénéficier d'un prix préférentiel accordé par les universités diplômantes.

Trente-six (36) formations diplômantes en éducation, technologies, sciences, droit, médecine, économie sont proposées. Les informations sur ces formations sont disponibles sur Internet¹⁴. Certaines universités grenobloises participent à ce dispositif.

Pour l'année universitaire 2005-2006, près de 800 allocations seront attribuées par l'AUF afin de permettre aux professionnels en activité, enseignants, salariés du secteur public comme du secteur privé, étudiants des pays francophones du Sud et de l'Est de poursuivre ou reprendre des études universitaires. L'AUF met également à la disposition des candidats sélectionnés et des universités partenaires, ses campus numériques francophones et ses centres d'accès à l'information. Ces derniers permettent l'accès à toutes les infrastructures techniques et de réseau nécessaires pour suivre ces formations.

¹²<http://www.cic.gc.ca/francais/>

¹³<http://foad.refer.org/>

¹⁴<http://www.auf.org/formation-distance>

b) Avec l'Université Virtuelle Africaine (UVA)¹⁵

L'UVA est une organisation intergouvernementale indépendante reconnue, dont le siège social est basé à Nairobi, au Kenya et disposant de plus de 57 centres de formation dans 27 pays africains. Elle œuvre en collaboration avec des universités africaines afin d'identifier les programmes les plus essentiels requis pour le développement de l'Afrique. L'UVA offre ainsi des programmes diplômants en sciences de l'informatique, issus du *Royal Melbourne Institute of Technology* (Australie) et de l'Université Laval du Québec (Canada), ainsi qu'un programme d'études commerciales de l'Université Curtin de Perth (Australie). L'UVA offre également des cours certifiants de courte durée, de huit à dix semaines des universités telles que l'Université Technologique de l'Indiana (Etats-Unis) et l'Institut de Technologie du New Jersey (NJIT).

c) Avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)

Le Centre National d'Enseignement à Distance est un établissement public du ministère français de l'éducation nationale qui propose une palette de formations universitaires (arts plastiques, biotechnologies, domaine médical, droit, gestion, informatique, ...) et professionnelles (commerce, vente, communication, comptabilité, ...) diplômantes accessibles à distance.

2) L'Association AGIS

L'Association des Guinéens de l'Isère ou AGIS, association de la loi 1901 à but non lucratif, est agréée auprès de la préfecture de l'Isère. Depuis 2003, l'AGIS œuvre pour l'accueil et l'intégration des Guinéens (étudiants) dans l'agglomération grenobloise. L'agglomération accueille traditionnellement des étudiants guinéens et cette communauté est estimée actuellement à plus de 160 étudiants.

L'AGIS organise chaque année la semaine culturelle guinéenne pour faire connaître la Guinée [AGIS, 05] et mène des actions concrètes en direction des étudiants guinéens de l'agglomération. Une commission d'accueil est notamment mise en place pour faciliter l'accueil des nouveaux étudiants. L'association a initié un véritable système de solidarité grâce à la collaboration des membres ; l'AGIS fournit un hébergement temporaire aux nouveaux étudiants qui en font la demande et ce, le temps de trouver un logement définitif. Quand l'association est au courant de l'arrivée d'un étudiant (les étudiants ne prennent malheureusement pas souvent la peine de contacter l'association à partir de la Guinée), ce dernier est accueilli à la gare et dirigé vers son logement temporaire.

Les démarches de la commission d'accueil de l'association auprès du CROUS de Grenoble ont permis cette année de disposer d'un contingent de 15 chambres en résidence universitaire pour les premiers arrivants. A ce jour, ces chambres ont été affectées suivant des critères jugés objectifs (principe du premier arrivé, premier servi, présentation d'une personne solvable pour la caution, etc.). En plus de cet accueil dont bénéficient les nouveaux étudiants, ces derniers sont accompagnés dans leurs premières démarches administratives : inscription, ouverture de compte bancaire, etc.

L'AGIS compte plusieurs partenaires tels que le CROUS de Grenoble, le conseil général de l'Isère, l'université Pierre Mendès France (Grenoble 2), etc.

Cette année, une quarantaine de nouveaux étudiants tous cycles confondus est attendue à Grenoble.

Au plan national, l'AGIS participe activement aux travaux du chantier « Accueil des Etudiants Etrangers » initié par le réseau Animafac¹⁶ et est membre du réseau « Etudiants et Développement ».

L'AGIS compte accentuer la collaboration avec les établissements grenoblois et travailler avec l'ambassade de France en Guinée pour que tous ceux qui viennent à Grenoble soient au courant de l'existence de l'association.

¹⁵<http://www.avu.org>

¹⁶ Animafac : Réseau national d'associations étudiantes en France basé à Paris www.animafac.net

3) Entr'Apprendre

Il s'agit d'une association française d'aide à l'accueil, l'intégration et l'accompagnement au retour des étudiants étrangers (de l'espace francophone). Cette structure a vu le jour à la suite d'une étude menée en France et au Sénégal en 2003 au sujet des conditions des étudiants étrangers en France et des attentes des candidats au départ.

Deux questionnaires avaient été élaborés lors de l'étude en 2003, un destiné aux étudiants déjà en France et l'autre pour le Sénégal, le type d'informations à recueillir n'étant pas le même. Par ailleurs, il a été procédé à des entretiens avec des acteurs institutionnels et associatifs concernés par les étudiants étrangers.

Le dépouillement du questionnaire Sénégal, dont les résultats sont disponibles dans [Diallo & Tall, 03], a montré que 89% des étudiants n'avaient pas une information claire sur les conditions d'inscription et d'études, de logement, etc.

Parmi les élèves et étudiants consultés au Sénégal, 65% étaient favorables pour un suivi et un accompagnement dans leurs démarches par une structure d'aide. Par ailleurs le C.N.O.S.P¹⁷ avait montré son intérêt à travailler avec des structures d'accompagnement des étudiants étrangers en France.

Les étudiants interrogés à Grenoble (dont des Guinéens) faisaient ressortir leur difficulté à se loger et leur souhait d'être aidés pour leur retour au pays après les études.

La structure Entr'Apprendre se fixe plusieurs objectifs:

- informer, accueillir et intégrer les étudiants étrangers en France ;
- favoriser l'implantation de structures d'accompagnement à la création d'activités par les étudiants en France et à l'étranger ;
- identifier et nouer des partenariats avec toute structure d'accompagnement à la création par les immigrés en France et à l'étranger (en particulier dans les pays francophones) ;
- soutenir toute action utile favorisant l'insertion des étudiants étrangers ici et là-bas.

Entr'Apprendre est la première initiative de ce genre en direction des étudiants étrangers en France. Elle entend travailler avec les associations d'étudiants étrangers pour l'identification notamment d'étudiants francophones en fin de cycle susceptibles d'être accompagnés dans leurs démarches de création d'activités.

Dans ses projets, Entr'Apprendre en collaboration avec l'AGIS et d'autres associations partenaires compte organiser, par étapes, des caravanes d'information dans certains pays francophones (dont la Guinée). On constate, qu'en particulier pour le cas guinéen, les étudiants en France comptent une forte proportion de jeunes venant de la capitale Conakry. L'une des causes est la difficulté pour les jeunes des villes de l'intérieur d'accéder à l'information sur les études en France. Entr'Apprendre s'adressera directement à ces élèves et étudiants. Elle travaille également avec des associations d'accueil des étudiants étrangers à la mise en place de modules de formation à destination des nouveaux étudiants : gestion de compte et utilisation d'outils de paiement bancaires, rédaction de CV, initiation informatique, etc.

VI. La responsabilité des différents acteurs

Les acteurs qui, de près ou de loin, interviennent dans la thématique "étudiants guinéens à l'étranger" sont multiples et variés. Nous en avons recensé un certain nombre et nous dégagons les responsabilités ou rôles que chacun d'entre eux devrait avoir.

¹⁷ Centre National de l'Orientation Scolaire et Professionnelle du ministère de l'éducation nationale du Sénégal. Ce centre est chargé de la gestion des bacheliers et de leur fournir des inscriptions en France en collaboration avec l'ambassade française au Sénégal ; il accueille environ 20 000 personnes chaque année.

1) De l'importance du rôle des étudiants guinéens venus de France

Les anciens étudiants guinéens en France (ou ceux qui rentrent pour les vacances) ont un rôle important à jouer dans la sensibilisation des élèves et étudiants guinéens encore au pays au sujet des réalités françaises. On constate malheureusement que la plupart de ces personnes ne joue pas ce rôle. Nous avons d'ailleurs indexé ce problème dans un article paru en janvier 2002 sur les études à l'étranger (voir en annexe). En effet, pour entretenir leur « suprématie », certains étudiants venant de l'étranger et de France en particulier n'hésitent pas à entretenir le mirage de l'Occident, même s'ils ont fait des études dans des conditions particulièrement difficiles. Il serait plus que profitable que ces anciens étudiants retournent parfois dans leur établissement d'origine pour organiser des séances d'information et de sensibilisation. Ce sont avant tout les jeunes Guinéens qui bénéficieront de telles initiatives et par ricochet la Guinée toute entière.

2) De la responsabilité des associations guinéennes

Nous assistons en France, depuis un certain nombre d'années, à la création de multiples associations par des immigrés d'origine guinéenne. Celles oeuvrant dans le domaine de la jeunesse ont un rôle particulier à jouer, d'une part de sensibilisation et d'autre part de véritable relais de solidarité vis-à-vis des primo arrivants souvent perdus et subissant de plein fouet le dépaysement. Au-delà de leur rôle d'informer en amont, elles doivent oeuvrer pour un meilleur accueil et une intégration facilitée des étudiants guinéens. Des initiatives comme celles de l'AGIS par exemple méritent d'être développées.

3) De la responsabilité des candidats au départ

Un projet d'études à l'étranger doit être avant tout un projet personnel avant d'être un projet collectif (familial) même si en Guinée, les élèves et étudiants sont mal informés des possibilités qui existent en matière de formation et si leurs familles ont souvent tendance à décider à leur place. Nous n'allons pas nous étendre sur la responsabilité des familles et des parents qui incitent les jeunes à s'inscrire dans des disciplines pour lesquelles ces derniers n'ont ni la motivation ni les capacités intellectuelles nécessaires. Nous allons insister sur la nécessité de préparer sérieusement le projet d'études, d'autant plus que des sources d'information existent. Internet en est une, très utile, même si la connexion n'est pas disponible voire inexistante dans certaines zones en Guinée. Le candidat au départ peut et devrait exploiter cette véritable mine d'informations.

Il est important, enfin, pour chaque étudiant qui vient en France :

- de prendre contact avant son départ, avec les associations guinéennes dans la localité d'arrivée ou tout simplement une association d'accueil d'étudiants étrangers. La rubrique « Vie Etudiante » des portails web des universités répertorie ce genre d'information ;
- d'identifier de préférence un garant (salarié en France ou dans l'Union européenne) pour le futur logement ;
- de prévoir au moins un budget pour les premières dépenses d'installation et d'inscription. A titre indicatif, une inscription avec sécurité sociale s'élève à environ 400 à 500 euros en moyenne et un studio ou chambre chez l'habitant peut compter entre 180 et 400 euros mensuellement. Une caution de deux mois de loyer est à prévoir dans tous les cas ;
- de venir avec tous les documents ayant servi à l'obtention du visa. On remarque en effet que certains laissent en Guinée les originaux de leurs diplômes et les attestations bancaires.

4) De la responsabilité de l'ambassade de Guinée en France : il s'agit pour elle de :

- recenser les étudiants guinéens de France ;
- élaborer des rapports sur les étudiants et leur devenir à soumettre régulièrement aux ministères concernés en Guinée ;
- mutualiser les informations sur les études en France et jouer le rôle de véritable centre de ressources pour les étudiants ;
- organiser pour les entreprises françaises et les entreprises guinéennes des forums pour favoriser le

recrutement et informer sur les opportunités en Guinée.

5) De la responsabilité des autorités en Guinée : celles-ci devraient :

- à l'image du C.N.O.S.P du Sénégal, mettre en place une structure d'information, au niveau national, des élèves et étudiants guinéens sur les possibilités d'études à l'étranger. Cette structure devra avoir des représentations partout dans le pays afin de toucher au mieux les jeunes concernés. Le premier ministre français vient de proposer l'instauration d'un « schéma national d'orientation » afin de « corriger » notamment les défauts d'orientation des étudiants. Cette initiative mérite d'être retenue voire reprise ;
- les ministères de l'éducation nationale, des affaires étrangères doivent entretenir une bonne relation avec les étudiants à l'étranger et ce dans le but d'optimiser, en collaboration avec le ministère de l'emploi, leur retour au pays. Ils doivent veiller à l'insertion des diplômés dans le marché du travail guinéen au même titre que les diplômés des institutions d'enseignement supérieur guinéens (en espérant que des améliorations se feront à ce niveau). Le ministère du plan doit faire des études prospectives permettant aux autorités d'appuyer certaines formations ;
- favoriser la participation des Guinéens installés à l'étranger dans les projets de développement initiés pas le gouvernement ou les institutions internationales en réactualisant notamment des projets comme le TOKTEN¹⁸. Ce n'est en effet, ni les compétences, ni la volonté qui manquent à la plupart de ces Guinéens et beaucoup peuvent valablement remplacer les experts étrangers dans certaines missions. Ainsi le combat contre la "fuite" des cerveaux ne sera pas un vain slogan ;
- mettre en place une politique de bourses pour récompenser et soutenir les meilleurs étudiants à l'étranger dans des formations identifiées comme prioritaires pour le pays. Le rôle du service national des bourses extérieures (SNABE) ne doit pas se limiter à gérer les demandes de bourses et les formalités de départ mais doit être un organe-clé pour la formation des meilleurs bacheliers. Il est triste de constater que la plupart des boursiers (Maghreb, Cuba, Russie,...) végète par manque de moyens. Pourtant, théoriquement, ces étudiants sont censés avoir les meilleures aptitudes à suivre des études de qualité, étant issus des meilleurs bacheliers. On constate que plusieurs d'entre eux sont mal orientés et n'ont même pas eu le choix de leur filière. Des lauréats (nous entendons les mieux classés avec mention) au baccalauréat sont envoyés quelques fois dans des écoles qui ne réclament même pas un tel niveau ;
- accentuer les partenariats avec des universités françaises et occidentales pour y envoyer plus facilement des étudiants guinéens mais aussi recevoir des enseignants issus de ces universités pour effectuer des missions d'enseignement en Guinée ;
- veiller enfin à étoffer l'offre de formation supérieure disponible et veiller à sa qualité en Guinée, solution ultime pour permettre aux nombreux bacheliers de se former sur place dans des filières jugées prioritaires pour les besoins du pays.

Conclusion

Dans ce travail de recherche, nous avons tenté de présenter la situation de l'accueil des étudiants étrangers en France en général et des Guinéens en particulier. Globalement, la France fait un grand effort vis-à-vis des étudiants étrangers en leur offrant notamment un accès gratuit à l'enseignement supérieur au même titre que les nationaux. Cependant, la France veut choisir le "profil" de ses étudiants étrangers et veut attirer les étudiants à fort potentiel ; en termes clairs : elle veut moins d'étudiants africains (qui représentent environ 54% du total des étudiants étrangers actuellement). Le développement des formations dispensées en anglais l'illustre parfaitement. Ce choix aura naturellement des conséquences sur les candidats guinéens voulant poursuivre des études en France. Nous avons pu montrer que d'autres alternatives existent pour eux.

¹⁸ TOKTEN : Transfert of Knowledge Through National Expatriate

Le travail présenté ici est loin d'être exhaustif et il demande à être régulièrement mis à jour. Pour le cas spécifique des Guinéens, il nous paraît important de mener une étude sérieuse, d'une part, sur les étudiants en France afin de pouvoir répondre à des interrogations telles que : quel rôle pour les associations guinéennes de France ? Combien de Guinéens sont inscrits en écoles d'ingénieurs ? Combien de Guinéens sont inscrits en classes préparatoires chaque année ? Combien de Guinéens préfèrent s'inscrire en Ile de France malgré le manque de places et le nombre déjà énorme d'étudiants étrangers ? Combien de Guinéens trouvent un emploi en France après leurs études ? Combien rentrent au pays ? Etc. D'autre part, il conviendrait de faire une étude comparative entre les différents pays occidentaux (voire maghrébins) pour dégager ceux qui offrent de réelles opportunités à nos compatriotes.

Au-delà de l'édition d'un guide de l'étudiant guinéen, le rôle des associations doit avant tout être celui d'analyser et de critiquer la situation de l'enseignement supérieur en France. Se contenter de décrire le système d'enseignement français sans expliquer clairement les grandes difficultés, générales et particulières que peuvent rencontrer les étudiants guinéens, ne serait pas suffisant.

L'objectif final étant de donner des pistes sérieuses et des éléments permettant le choix de la destination pour les étudiants guinéens en quête d'une formation de qualité, il nous paraît utile de proposer, dans un prochain article, une comparaison poussée des systèmes français et des autres pays de référence comme le Canada, les USA etc. Le taux d'insertion des étudiants guinéens issus de ces systèmes dans le marché de l'emploi serait notamment un bon indicateur à examiner.

BIBLIOGRAPHIE

- [AGIS, 05] AGIS : Association des Guinéens de l'Isère, Communiqué de presse, mai 2005 paru sur les sites www.boubah.com, www.kibaro.org, www.aminata.com.
- [Animafac, 04] ANIMAFAC, *L'accueil des étudiants étrangers*. Les guides pratiques d'Animafac, Paris 2004.
- [Cohen, 01] Elie COHEN, *Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, diagnostic et propositions*. Rapport au ministre de l'éducation nationale et au ministre des affaires étrangères, 19 juillet 2001.
- [Diallo & Tall, 03] DIALLO Gayo, TALL Madina, *GUSE: Guichet Unique de Service aux Etudiants*. DU Inter universitaire Création et Evaluation d'Activités Economiques, Grenoble, Mai 2003.
- [Figaro, 05] Le Figaro, *Les grandes écoles à la conquête de la Chine*, édition du mercredi 21 sept. 2005.
- [GISTI, 05] GISTI, *Les droits des étudiants étrangers en France*, 2e édition, Les cahiers juridiques du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien aux Immigrés), septembre 2005.
- [Paris 8, 05] *Les étudiants à Paris 8 en 2004-2005*, Note, Observatoire de la Vie étudiante, Université Paris 8, 2005.
- [OCDE, 05] OCDE, *Regards sur l'éducation 2005*, Organisation de coopération et de développement économiques, 2005.
- [OVE, 05] Observatoire de la Vie Etudiante (OVE), *Profil et conditions de vie des étudiants étrangers*, Ove Infos n° 12, Paris, juin 2005.
- [SARASWATI, 04] *Attractivité pour les étudiants étrangers et le potentiel de la recherche en France*, Le Quatre pages de SARASWATI n° 2, Commissariat général du Plan, juin 2004.

Annexes

1) Un article de janvier 2002 encore d'actualité

Nous avons proposé, lors d'un débat en janvier 2002 sur le site www.boubah.com, un article sur les études à l'étranger pour les Guinéens. Il reste encore d'actualité hormis quelques modifications apportées notamment sur les conditions de changement de statut pour les allocataires de recherche ou le temps de travail des étudiants. Cet article est disponible sur le site www.kibaro.org.

« Les Etudes en Occident sont intéressantes à condition de ... »

« Les personnes qui se sont précédemment exprimées sur le sujet sur boubah.com l'ont fait à mon sens avec une grande objectivité. Je vais essayer à mon tour d'apporter ma modeste contribution. Il est certes assez difficile de convaincre des élèves ou étudiants guinéens du pays de finir un premier cycle d'études voire même obtenir une maîtrise ou un ingénieur avant de venir en Occident. C'est là une attitude qu'on comprend parfaitement vu le manque de confiance que nous avons vis-à-vis de notre système éducatif et surtout l'amalgame que nous faisons entre étranger (particulièrement Occident) et réussite. C'est hélas une grosse erreur. Une grosse erreur que la plupart d'entre nous (en Occident) continuons malheureusement à alimenter. Combien de fois avons-nous essayé de faire croire que tout va pour le mieux et qu'on s'en sort bien à l'école même si nous n'avons pas fréquenté une salle de classe depuis plusieurs mois parce qu'il nous faut travailler dur pour gagner un peu de sous ou tout simplement parce que notre niveau scientifique ne nous permet pas de suivre un programme de façon efficiente ? Après avoir longuement examiné cette question d'études à l'étranger (et les interventions précédentes le confirment), on s'est rendu compte qu'il est largement plus facile pour les Guinéens ayant un premier diplôme en Guinée ou au Maghreb de se positionner dans le système éducatif occidental avec, à la rigueur, une seule année de «perdue ». Ceci peut s'expliquer par le fait que le système universitaire, quel que soit le pays, est fort différent de celui pré-universitaire. J'ai eu personnellement à le remarquer tant en Guinée (ayant effectué une année à l'université) qu'en Algérie (Alger) où j'ai préparé mes études d'ingénieur. A ce système d'enseignement différent, il faut ajouter le choc culturel ou autre auquel est confronté le nouveau venu. La réussite future est en grande partie conditionnée par la durée d'adaptation. Plus elle est longue, moins on a la chance de s'en sortir. Suivent la déprime et la perte de confiance en soi qui sont de très bons ingrédients pour récolter de mauvaises notes et se retrouver dans un engrenage hors duquel il est difficile de sortir sans grande séquelle.

Un des intervenants a parlé de bourses. Pour le cas de la France, que j'estime connaître un peu, il est quasiment impossible pour un étranger qui s'y trouve déjà de se voir octroyer une bourse, sauf cas particulier que je développe par la suite. Ceux qui ont tenté ces démarches auprès des CROUS peuvent en témoigner car la réponse est souvent la suivante : « priorité est donnée aux Français dont plusieurs n'ont pas de ressources ». On comprend cette position puisque notre gouvernement non plus ne donne pas de bourses aux bacheliers étrangers ayant eu le baccalauréat avec une très bonne mention en Guinée. Par contre, depuis deux années, l'étudiant ayant effectué un DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) en France peut, s'il a un très bon résultat, avoir une allocation de recherche du MENRT sans condition de nationalité pour effectuer une thèse et avoir la possibilité d'être moniteur recruté par le CIES (Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur) avec donc une subvention de plus. L'allocation ministérielle est d'autant plus intéressante qu'elle octroie à l'étranger le statut de contractuel de l'Etat français et par conséquent le droit au statut de salarié en France (c'est en quelque sorte l'équivalent d'une « green card » à la française). Cette année, le CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) a lancé des bourses BDI-PED pour l'année 2002-2003 dont le dernier délai pour le dépôt des dossiers est fin mars. Ce sont des bourses destinées aux ressortissants des pays en voie de développement (ou en sous-développement) de deux ans, reconductibles une année, pour souvent des études de troisième cycle. Les demandes se font par délégation du CNRS (Ile de France, Rhône Alpes...).

Il y a aussi chaque année l'AUF, l'Agence Universitaire de la Francophonie qui octroie des bourses pour faire soit un DEA / DESS (Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées), soit trois mois à une année d'études dans une université partenaire de l'agence. J'ai vu des noms guinéens qui viennent de l'Université Gamal Abdel Nasser dans la liste des bénéficiaires de cette année...

Ayant séjourné aux USA pendant cet été, j'ai fait un comparatif des deux systèmes en matière d'éducation, de politique sociale et d'intégration de l'étranger. Il est clair que la France, grâce à la langue officielle commune avec la Guinée, offre une grande facilité d'adaptation et son système social est plus évolué que celui américain vis-à-vis d'un étranger. Les frais d'études annuels et le coût de la vie sont fort réduits comparés aux USA et l'étudiant est couvert par la sécurité sociale pour environ 1100 FF soit 150 \$ à l'année. Le gouvernement français a par ailleurs depuis une année introduit la CMU (Couverture Maladie Universelle) qui permet de couvrir à 100 % toute personne n'ayant pas suffisamment de ressources, même les sans-papiers (il suffit de fournir la preuve de dépôt de demande de carte de séjour à la préfecture, même si cette demande est refusée par la suite).

Cependant, l'étudiant est limité à 20 h de travail par semaine pendant l'année universitaire et 35 h par semaine pendant les vacances soit environ 884 h par an (ce chiffre a été réduit à cause des 35 h, il était d'environ 1140 h) pour un salaire horaire de SMIC d'environ 43,72 FF soit 7 euros bruts. Les employeurs sont souvent respectueux de ces mesures contrairement aux USA, ce qui limite les ressources mensuelles d'un étudiant avec un « boulot » à environ 2600 FF net soit 400 euros. A Paris, il est quasiment impossible de se contenter de cette somme vu le coût de la vie et la difficulté de se loger en cité universitaire. Parlant de cité universitaire, plusieurs CROUS refusent de loger les étudiants étrangers (africains) non boursiers (le cas de Toulouse, sauf pour quelques exceptions est éloquent) bien que certains soient plus souples comme à Grenoble, à condition d'être au niveau minimum de maîtrise.

Les USA offrent la plus grande possibilité de travail « au noir » mais les études nécessitent beaucoup plus de moyens. A titre de comparaison, le coût de la plupart des masters américains correspond au coût d'un cursus complet en France. Il faut reconnaître que le master américain est très prisé. Il offre une possibilité d'emploi plus élevée et les études aux USA donnent la possibilité aux Guinéens d'être bilingues. J'ai par ailleurs appris par un ami, qu'après les études aux USA, on a un certain nombre de mois pour le stage dans une entreprise et à l'issue de ce stage, si cette dernière n'emploie pas l'étudiant, il est obligé de sortir des USA et revenir à condition d'avoir une offre d'une entreprise. Je sais que dans le cas français, un étudiant étranger (hors UE) peut s'installer en France et travailler dans son domaine à condition d'avoir un CDI (un contrat à durée indéterminée), avoir un statut de cadre et donc un Bac + 4 minimum et surtout que l'employeur s'engage à payer à l'OMI (office des migrations internationales) environ 1500 euros (10 000 FF) et qu'aucun Français n'ait été retenu pour ce travail !!!

A mon sens, tous les pays occidentaux ont adopté ce genre de mesures pour protéger l'emploi des nationaux. Cette mesure oblige la plupart des Guinéens à retourner dans notre pays de façon précoce car beaucoup aimeraient avoir une expérience occidentale et un peu d'économies avant de retourner.

En général, la formation occidentale est très intéressante et très valorisante mais l'Africain, souvent, ne bénéficie pas de tous les avantages pour des raisons financières, de formation de base, de difficulté de trouver des stages « significatifs » pour la formation. D'ailleurs, la plupart des Guinéens sont obligés d'effectuer ces stages au pays, non par choix volontaire mais par impossibilité de les effectuer en Occident (et particulièrement en France). Je dirai donc à ceux restés au pays de ne pas continuer à avoir un certain complexe. A ceux qui disent que la formation est nulle au pays, je réponds : non. Les bacheliers guinéens « normaux » s'en sortent très bien ailleurs et paradoxalement, bien que le français ait été introduit seulement en 1985 dans l'enseignement, notre niveau est comparable sinon dépasse même celui de certains pays de la sous-région. Quant aux sciences « dures » comme les mathématiques ou la physique, on a certes des lacunes dans la partie expérimentale mais celles-ci sont largement compensées par la base solide acquise en théorie. La maîtrise des outils nous manque, mais cette lacune peut être comblée en une année, voire deux pour les cas difficiles. La formation est devenue beaucoup plus matérielle, c'est-à-dire qu'on utilise de plus en plus d'ordinateurs, de machines pour l'expérience, mais sachez qu'en Occident, tout n'est pas facile non plus. J'ai vu des facultés ici

en France où des étudiants sont assis à même les allées. Il semblerait que le cas est pire en Allemagne, d'après des copains allemands. Les statistiques sur le nombre d'étudiants par amphithéâtre en témoignent.

Il serait peut être intéressant d'ajouter des rubriques dans des sites comme www.boubah.com, Conakryonline.com et autres concernant les études, les filières, les possibilités de bourses, etc. J'espère que ces informations aideront certains à approfondir leur projet d'études ».

2) Le système LMD¹⁹ : un nouveau dispositif depuis 2003

Un découpage des études en trois étapes

Chaque niveau d'étude est atteint par l'acquisition de crédits européens ECTS (European Credit Transfer System) et non plus par la validation d'années d'études.

La licence est validée par l'obtention de 180 crédits ECTS.

Le master est validé par 120 crédits ECTS après la licence.

Le doctorat est validé par 180 crédits après le master et la soutenance d'une thèse.

Une organisation en semestres

La licence est découpée en 6 semestres.

Le master est organisé en 4 semestres.

Chaque semestre d'étude compte pour 30 crédits ECTS.

Une organisation en Unités d'Enseignement

Le système est composé d'Unités d'Enseignement (UE). Chaque unité d'enseignement correspond à une seule discipline. Chaque UE a une valeur définie en crédits ECTS et correspond au nombre d'heures de travail que l'étudiant doit fournir pour obtenir son UE²⁰.

Un système européen de crédits ECTS :

Il s'applique à tous les diplômes nationaux.

Il favorise la souplesse entre les parcours.

Les crédits ECTS sont :

-transférables : le contenu d'enseignement d'une UE reste le même, quel que soit le parcours choisi. Ce système de crédits permet aussi la validation des périodes d'études effectuées à l'étranger ;

-capitalisables : toute validation est acquise définitivement, quelle que soit la durée d'un parcours ;

-applicables à l'ensemble du travail de l'étudiant. Toutes les activités et les formes d'enseignement dont les stages, les mémoires, les projets et le travail personnel... sont prises en compte grâce à un contrôle continu renforcé et régulier.

¹⁹ Source: <http://www.ujf-grenoble.fr/ujf/fr/formation/lmd/lmd/>

²⁰ 1 crédit ECTS = 20h de travail (cours, TD, TP, et travail personnel)
1 UE = 6 crédits ECTS soit 120 heures de travail. C'est l'unité de base constitutive d'un parcours.